

COMITE DE GESTION / CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU

Etaient présents:

- Lyazid Fourar, représentant des Parents d'Elèves
- Sandrine Féron, représentante des Parents d'Elèves,
- Anne Coulon-Rana, représentante des Parents d'Elèves
- Michaël Barrett, représentante des Parents d'Elèves
- Natasa Gorancic-Barrier, représentante des Parents d'Elèves
- Eric Daudé, représentant des Parents d'Elèves
- Françoise Taufflieb, représentante des Parents d'Elèves
- Isabelle Smith Naura, représentante des Parents d'Elèves
- Jean-Pierre Faou, Proviseur
- François Vandeville, COCAC
- Jean-Yves Gillon, Attaché de Coopération Educative
- Guy Rapp, Directeur de l'Ecole Primaire
- Claire Fleury Directrice Administrative et Financière
- Gaëlle Castrec, représentante titulaire des Enseignants
- Ana Amalya, représentante titulaire des administratifs

Etaient excusés :

- Pascal Chazot, Représentant des Français de l'Etranger
- Bénédicte Opsomer, représentante des Parents d'Elèves

Les membres du Comité de Gestion et du Conseil d'Administration se sont réunis conjointement, les sujets abordés étant pour l'essentiel identiques, permettant ainsi un débat unique
Le Conseil d'administration n'ayant jamais donné de délégations au comité de gestion, il apparaît nécessaire de réviser les statuts en vue de les présenter lors de la prochaine AG.

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- 1) Désignation des membres titulaires et suppléants du Conseil d'Administration
- 2) Election des membres du Bureau
- 3) Désignation du ou des membres du Conseil d'Administration siégeant aux instances et commissions ou groupes de travail
- 4) Mise en place des commissions de travail
- 5) Délégations de signature et de pouvoir au Proviseur et au Comptable
- 6) Projets de travaux
- 7) Questions diverses

La séance est ouverte à 18 heures 15, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.
Après une présentation des participants, M.Vandeville souligne que si les décisions financières relèvent du CA, les décisions pédagogiques sont du domaine du proviseur. M.Faou remercie le CA sortant et les nouveaux membres du CA pour leur engagement bénévole.

1. Désignation des membres titulaires et suppléants du Conseil d'Administration

Mme Bénédicte Opsomer est désignée suppléante selon son souhait, tous les autres membres du CA sont

N&I

désignés titulaires.

2. Election des membres du Bureau

Postes à répartir :

- Président : Isabelle Smith-Naura 7 voix pour 1 abstention
- Vice-Président : Eric Daudé 7 voix pour 1 abstention
- Trésorier : Lyazid Fourar 7 voix pour 1 abstention
- Vice-trésorier : Françoise Taufflieb 7 voix pour 1 abstention
- Secrétaire : Sandrine Féron 7 voix pour 1 abstention

Les membres du bureau étant élus, le **proviseur donne à la nouvelle présidente la direction des débats.**

3. Désignation du ou des membres du Conseil d'Administration siégeant :

a. Comité de Gestion

Isabelle Smith-Naura, présidente,
Eric Daudé, vice-président,
Lyazid Fourar, trésorier
Natasa Goransic-Barrier
Françoise Taufflieb

b. Conseil d'Etablissement

Michaël Barrett
Françoise Taufflieb

c. Conseil d'école

Statutairement, le CA ne délègue pas de membre dans cette instance, toutefois, depuis 2 ans, dans un esprit d'ouverture et pour mieux comprendre les spécificités du primaire le directeur a proposé gracieusement aux membres du CA de participer à titre de témoin à cette instance.

Isabelle Smith-Naura et Sandrine Féron sont désignées

d. Commission des Bourses

Elle se réunit 2 fois par an, **très confidentielle et formelle**. Le membre délégué par le conseil participe à la décision.

Anne Coulon-Rana est désignée

4. Mise en place des commissions de travail :

Il est rappelé que les commissions et les groupes de travail se différencient par rapport à leur règlement formel et leur structure, pluripartite dans les cas des commissions, plus souple dans les groupes de travail.

a. Commission des ressources humaines:

Les membres du conseil d'administration désignés pour cette commission sont : Anne Coulon-Rana, Lyazid Fourar, Isabelle Smith-Naura.

NSI

Un amendement au règlement de la CRH est demandé concernant la confidentialité de cette commission, les textes seraient imprécis. La CRH révisera son règlement lors de la première séance qui se tiendra le jeudi 9 octobre 2014. Pour information, la CRH se tiendra un jeudi sur 2.

**vote : 8 votes pour,
la délibération est adoptée**

Un enseignant devant être remplacé, la CRH a émis un avis positif pour la candidature proposée. Le CA procède à un vote de validation.

Délibération : candidature proposée par la CRH pour un poste d'enseignant remplaçant du primaire, remplacement du 29 septembre au 21 octobre soit 3 semaines et 2 jours

**Vote : 8 voix pour,
la délibération est adoptée**

b. Fonds de solidarité

Il obéit à un règlement spécifique. Doté chaque année, le fonds a été utilisé 4 fois l'an passé, son solde reste positif.

Michaël Barrett représentera le conseil d'administration dans cette commission

c. Groupe de travail aménagement du LFD

Les membres de ce groupe poursuivront le travail de restructuration entamé en 2013/2014, en concertation avec l'ambassade.

Isabelle Smith-Naura, Sandrine Féron, Lyazid Fourar, Françoise Taufflieb, Michaël Barrett sont désignés

d. Commission cantine

Natasa Goransic-Barrier est désignée.

e. Commission sécurité

Sous l'autorité du proviseur, cette commission se réunit régulièrement et évalue la sécurité (incendie, catastrophes naturelles...). 2 membres du CA sont invités à participer à cette commission.

Natasa Goransic-Barrier et Isabelle Smith-Naura sont désignées

f. Groupe de travail Prévention /Santé

Eric Daudé, Isabelle Smith-Naura sont désignés. Ana Amalya, représentante des personnels administratifs, demande à participer à ce groupe de travail. Sa demande est acceptée.

g. Communication

Mickaël Barrett propose d'élargir la communication en collaboration avec notre responsable communication

5 . Délégations de signature et de pouvoir au Proviseur et au Comptable

Les délégations accordées l'an dernier au Proviseur et au comptable sont reconduites, à savoir :

Concernant le Proviseur :

Selon l'article 15 de la convention avec l'AEFE et en accord avec les statuts de l'APE, il est écrit: «Le CA autorise le Président et le Trésorier à déléguer au Proviseur, soit dans le cas présent M Jean-Pierre

NA

FAOU, et dans la limite des crédits ouverts au budget annuel, la liquidation des dépenses de fonctionnement »

Le Conseil d'Administration vote que cette délégation s'applique pour les montants suivants : 70 000 INR ou 1 000 euros par facture et par fournisseur.

Sont exclues de la présente délégation:

- Les dépenses de matériels ayant un prix unitaire supérieur à 800 euros.
- Les dépenses résultant de l'exécution d'un contrat non signé par le Président de l'APE.

Dérogation aux seuils mentionnés ci-dessus:

- Le Proviseur est autorisé à liquider les salaires mensuels des personnels recrutés locaux, dans la limite des crédits ouverts au budget annuel et dans le respect de la carte des emplois votée annuellement par le CA, après accord du président et./ou du trésorier
- Le Proviseur est autorisé à liquider les dépenses liées aux facturations de l'AEFE concernant : les rémunérations, ISVL, HSE/HSA des personnels résidents. la participation de 6% au fonctionnement de l'Agence, après accord du président et./ou du trésorier

Concernant M Harjeet LUTHRA, Comptable :

Le Conseil d'Administration autorise le Président et le Trésorier à déléguer à M Harjeet LUTHRA, Comptable, le maniement de la caisse (espèces) du LFD dans les conditions suivantes:

Recettes:

- h. Perception des inscriptions aux Activités Extra Scolaires si la famille ne dispose pas d'autre moyen de paiement (compte en INR en Inde)
- i. Perception des frais de restauration si la famille ne dispose pas d'autre moyen de paiement (compte en INR en Inde)
- j. Au cas par cas, et sur autorisation écrite du Président ou du Trésorier, perception de droits en devises (euros ou USD), ils donneront alors toutes instructions utiles quant à leur traitement.

Dépenses :

- a. Paiement de factures liquidées par le Proviseur, jusqu'à 2 000 INR par facture.
- b. Avances sur salaire:
 - Les demandes d'avance des personnels devront avoir reçu l'accord du Proviseur si l'avance est remboursée à la fin du mois en cours.
 - Les demandes d'avance des personnels devront avoir reçu l'accord des membres du CA par vote électronique si l'avance est remboursée sur plusieurs mois.

Montant maximal de la caisse et transferts vers la banque:

Le montant total des fonds en caisse ne devra pas excéder 200 000 INR durant plus de deux jours ouvrés. Les transferts vers la Banque devront être effectués autant que de besoin.

Contrôles :

La Présidente, le Trésorier et la DAF se réservent le droit de procéder à des contrôles inopinés.

Les dispositions ci-dessus sont soumises au vote :

Vote pour la délégation décrite ci dessus au proviseur : 8 voix pour, la délibération est adoptée

6) Projets de travaux :

Les projets de travaux suivants sont discutés et seront entre autres, les sujets sur lesquels le groupe de travail aménagement-travaux travaillera en priorité

MSJ

- restructuration de l'espace scientifique : réunir les sections scientifiques (Techno, SVT, Sciences physiques ; dans un même pôle, avec un agrandissement des espaces existants en concertation avec les enseignants de ces disciplines.
- restructuration de l'espace CDI : agrandir et restructurer les espaces en concertation avec l'enseignante responsable.
- restructuration de la restauration scolaire : l'espace occupé précédemment par le Bistrot fait l'objet d'une étude, en collaboration avec le SIL pour une utilisation conjointe par le LFD et l'institut français. Elle fait l'objet d'incertitudes dont l'augmentation de loyer, la faisabilité..., une étroite collaboration sera nécessaire.

7) Questions diverses :

a) demande de suppression d'un voire 2 postes de résidents au primaire

Lors du conseil du 15 mai 2014, suivi d'un vote électronique le 19 mai 2014, le conseil avait demandé la suppression d'un poste de résident au primaire.

En effet, la baisse des effectifs au primaire et la montée du 70/30 en parallèle avec le 50/50 n'est pas compatible avec le nombre de résidents au primaire (6).

Les postes de résidents sont des postes à temps plein devant une classe (pas de possibilité de postes à temps partiel), alors que la carte des emplois du LFD demande plus de flexibilité afin d'adapter la structure aux effectifs mouvants.

Le CA attend des éléments supplémentaires de réflexion afin d'exprimer sa position lors du prochain CE. Il sera demandé au CE décisionnaire sur cette question d'émettre un avis.

b) demande d'homologation des sections européennes

Les dossiers doivent être déposés avant la fin de l'année civile.

d) report des votes électroniques ayant eu lieu en septembre ;

- litfest : validation de la fiche action LitFest 2014

CA : 7 votes pour - unanimité

CG : 5 votes pour - unanimité

- orthophonie : 2 questions conformément aux souhaits de la CRH du 8 septembre 2014

question 1 : validation de la création de ce poste

CA : 6 votes pour, 1 abstention

CG : 5 votes pour - unanimité

question 2 : validation du classement : Mlle Magalie Guedet (une seule candidate retenue)

CA : 7 votes pour - unanimité

CG : 5 votes pour - unanimité

e) rappel sur les climatisations.

Dans un souci d'économie, il est rappelé que les climatiseurs doivent être réglés sur 24 degrés et éteints lorsque la salle est inoccupée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Date prévisionnelle du prochain Conseil d'Administration : 30 septembre 2014

La secrétaire

La présidente